

Compte rendu de la réunion du Comité paritaire ÉHDAA (8-9.04) tenue le 6 novembre 2024 aux bureaux du Syndicat de l'enseignement du Saguenay

Présences : Isabelle Blanchette, Karyne Thibodeau, Marie-Ève Bouchard, Audrey Charbonneau, Véronique Duchesne, Andrée-Anne Gagnon, Christine Gilbert, Sandra Lapierre, Sophie Rousseau Tremblay, Myriam Lévesque et Isabelle Langlois (secrétaire)

Absence : Mélanie Girard

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Lecture et acceptation du compte rendu du 20 juin 2024
4. Mandat du comité
5. Offre d'accompagnement / éducation inclusive
6. Formation du PI pour les gestionnaires (CCQ)
7. Guide d'organisation du service d'orthophonie
8. Guide d'organisation du service d'orientation scolaire
9. Budget perfectionnement (mesure15178)
10. Bilan Annexe 49
 - Secteur primaire
 - Secteur secondaire
11. Collaboration des enseignants dans l'élaboration des plans
12. Références qui expliquent le retrait du code de difficultés des élèves au Centre jeunesse
13. Autres sujets
 - 13.1 Classes spécialisées et spécialistes
 - 13.2 Calendrier des rencontres

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Thibodeau souhaite la bienvenue aux membres.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Thibodeau fait la lecture de l'ordre du jour. Il est accepté tel que présenté.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 20 JUIN 2024

Mme Bouchard fait la lecture du compte rendu du 20 juin 2024.

Suivi :

Service l'Envolée

Selon les informations reçues au SES, les enseignants ont mentionné que les directions ne semblent pas connaître le Forms pour demander du soutien dans les situations où un élève ou un groupe dysfonctionne. Mme Duchesne précise que les directions font les demandes pour avoir de l'aide, mais elles n'utilisent pas nécessairement la même appellation (Forms). Le Service l'Envolée est offert par le comité d'analyse selon l'évaluation réalisée.

Le compte rendu est accepté tel que présenté.

4. MANDAT DU COMITÉ

Mme Gagnon fait la lecture des différents mandats du comité. Mme Gilbert demande si le formulaire 8-9.07 est à mettre à jour. Mme Thibodeau précise que la mécanique est là et que malgré que le formulaire ne soit pas à jour, il est conforme.

5. OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT / ÉDUCATION INCLUSIVE

Une liste de toutes les formations offertes pour l'accompagnement est disponible. Pour l'éducation inclusive, une offre de services sur la plateforme LARA est disponible. On y retrouve la liste des formations et les modalités. Le CSS informe le SES qu'il y a plusieurs inscriptions chaque année.

6. FORMATION DU PI POUR LES GESTIONNAIRES (CCG)

Une formation sur le plan d'intervention, la CNESST, la gestion d'employé difficile et les finances est donnée aux gestionnaires. Aussi, il est ressorti lors d'un comité ÉHDAA-parents que les parents ne sont pas suffisamment outillés quand un PI arrive. Un dépliant a été fait et sera remis aux directions lors des rencontres sur le PI. Celles-ci le remettent aux parents en même temps que l'invitation au PI. Le Syndicat demande d'avoir la présentation lorsque les formations seront terminées afin d'avoir la même interprétation. Mme Thibodeau validera la possibilité que le SES se joigne aux présentations offertes aux gestionnaires.

7. GUIDE D'ORGANISATION DU SERVICE D'ORTHOPHONIE

Mme Thibodeau présente le guide en lien avec le PEVR et la priorisation de la réponse à l'intervention (RAI) qui a été créé afin d'éclaircir les rôles et les responsabilités de l'orthophoniste qui peut intervenir aux paliers 1, 2 et 3. Mme Thibodeau explique ensuite les sept principes directeurs ainsi que les différents mandats relevant des partenaires CRDP-CLSC. Elle précise que l'orthophoniste devrait être invité aux rencontres concernant l'élève. Le SES ajoute que pour expliquer le rôle de l'orthophoniste, il serait important d'inviter les intervenants et les professionnels lors des rencontres. Mme Gilbert demande à recevoir la liste des conseillers pédagogiques. Le CSS lui fera parvenir.

8. GUIDE D'ORGANISATION DU SERVICE D'ORIENTATION SCOLAIRE

Un guide a été fait pour décrire le rôle et les responsabilités des conseillers d'orientation qui peuvent intervenir aux paliers 1, 2 et 3. Le conseiller d'orientation fait partie de l'équipe multidisciplinaire. Mme Thibodeau fait un survol du guide.

9. BUDGET PERFECTIONNEMENT (MESURE 15178)

Mme Bouchard explique que le budget du perfectionnement en lien avec l'entente des retraitées pourrait permettre de libérer des sommes au comité ÉHDAA. Lorsqu'une suppléance est faite par une personne retraitée, le coût du taux de la suppléance est remboursé, mais la portion de salaire provenant de l'entente des retraitées devrait être remise dans le perfectionnement. Le CSS fera des vérifications et en discutera.

10. BILAN ANNEXE 49

– Secteur primaire

Pour le primaire, Mme Thibodeau présente le tableau détaillant les coûts reliés à la mesure et on note un déficit de 7 587 \$, mais ce dernier sera confirmé ultérieurement. Le CSS a ouvert 2 groupes et pour le reste c'est du co-enseignement.

– Secteur secondaire

Mme Gagnon mentionne que ce sont 455 260 \$ qui a été réparti selon la clientèle. Parmi les écoles, il y a eu des augmentations du nombre d'heures de l'orthopédagogue et des TES. Le SES est satisfait que le CSS respecte la mesure.

11. COLLABORATION DES ENSEIGNANTS DANS L'ÉLABORATION DES PLANS

Le SES a déjà mentionné aux services éducatifs jeunes que les enseignants devraient faire partie des plans d'action afin de prendre part à la décision. Ces derniers se font imposer des façons de faire qui ne correspondent pas aux besoins. Mme Thibodeau rappellera l'enjeu et qu'il est important que toutes les personnes impliquées dans le plan d'action prennent part à la discussion.

12. RÉFÉRENCES QUI EXPLIQUENT LE RETRAIT DU CODE DE DIFFICULTÉS DES ÉLÈVES AU CENTRE JEUNESSE

Le CSS a fait des vérifications et il y a une entente entre le CSS et le Centre jeunesse concernant les règles de fonctionnement. Pour le financement, les élèves n'ont pas de code de difficultés. Le SES rappelle que rien n'est écrit pour indiquer que la convention collective ne s'appliquerait pas. Mme Gagnon doit valider auprès de sa Fédération et elle fera un retour à Mme Thibodeau. Un suivi sera fait.

13. AUTRES SUJETS

13.1 Classes spécialisées et spécialistes

Le SES amène une réflexion à avoir pour vérifier s'il était préférable, dans les classes spécialisées, comme à l'école Le Roseau, de donner les tâches de spécialités aux enseignants du champ 01 étant donné que ce n'est pas la même clientèle. Mme Thibodeau précise que les enseignants du champ 01 n'ont pas nécessairement l'expertise souhaitée. Le CSS se penchera sur la question. Mme Lévesque ajoute que lorsque les tâches sont données, par exemple à St-Antoine/St-Cœur-de-Marie, à aucun endroit il est indiqué que la tâche peut être le Service l'Envolée. Donc, les enseignants ne savent pas la clientèle qu'ils auront. Mme Thibodeau mentionne qu'il faudrait que les enseignants sachent qu'il y a une possibilité qu'ils doivent enseigner aux classes spécialisées.

13.2 Calendrier des rencontres

Les rencontres du comité EHDA se tiendront aux dates suivantes :

- 23 janvier 2025 à 13 h 15;
- 25 mars 2025 à 9 h 30;
- 22 mai 2025 à 13 h 15;
- 19 juin 2025 à 13 h 15.

Marie-Eve Bouchard, conseillère syndicale